Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: 13 (1938-1939)

Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

13e année — No 3 1er Avril 1939

Etudes de Lettres

Bulletin de la Société des Etudes de Lettres
No 38

Sommaire

Pages

Hommage à la mémoire de Louis Lavanchy

Louis Lavanchy : *L'art et la vie* 117
— *Montaigne et Proust (fragments)* .. 136

Chronique de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne 145
Chronique de la Société des Etudes de Lettres 146

LAUSANNE
Imprimerie Centrale s. a.
éditeurs

EXTRAIT DES STATUTS
de la société des Etudes de Lettres.

ART. 3. L'association « Les Etudes de Lettres » a pour but de soutenir et d'encourager dans le canton de Vaud l'étude de toutes les sciences et disciplines qui figurent ou pourraient figurer au programme de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne.

ART. 4. Elle se propose notamment :

a) de s'intéresser à l'activité de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne ;

b) de grouper et d'aider, dans la mesure de ses moyens, ceux qui s'intéressent ou se livrent aux études de lettres ;

c) de s'entremettre, le cas échéant, pour leur rendre plus accessibles les ressources de tout ordre que le canton leur offre déjà et de favoriser le développement de ces ressources ;

d) d'organiser des colloques entre les membres de l'association, ainsi que des conférences ;

e) de constituer une bibliothèque à l'usage de ses membres.

Tous les étudiants de l'Université et de la Faculté de Théologie libre, les anciens étudiants et les auditeurs de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, ainsi que les professeurs de l'Université et les membres du Corps enseignant secondaire, peuvent faire partie de l'association sur leur simple demande.

Toute autre personne peut y entrer sur présentation de deux membres.

La finance d'entrée est actuellement fixée à 2 fr. et la cotisation annuelle à 5 fr.

Peuvent devenir *membres à vie :*

a) les étudiants de la Faculté des Lettres qui versent, en une fois, une somme de 50 fr. ;

b) les anciens étudiants de la Faculté des Lettres qui, dans les cinq ans après leur sortie de l'Université, versent en une fois une somme de 75 fr. ;

c) les personnes qui versent, en une fois, une somme de 100 fr.

Rosemont, 2 — Lausanne

le relieur qui,

par son travail,
sa ponctualité,
ses prix,
ses choix incomparables,
ses multiples possibilités,

mérite de devenir...

votre
relieur

ABONNEZ-VOUS A

ART ET VIE CITÉ

REVUE ROMANDE
PARAISSANT CHAQUE MOIS

LETTRES
ARTS
PEINTURE
MUSIQUE
ARCHITECTURE

ABONNEMENTS :
1 AN 12 FR. — 6 MOIS 6 FR.

ADMINISTRATION :
LAUSANNE
7, RUE DE GENÈVE, 7
TEL. 25904 — CHÈQUES : II. 1025